

## **LA DIRECTION GERANTE**

---

Elle constitue le bras technique de la SODAV.

À l'issue de la récente réforme de son organigramme, elle est actuellement composée en plus de la direction, de quatre (04) départements et de trois structures décentralisées et **Quarante-deux (42)** représentants régionaux et départementaux.

Le Directeur gérant est responsable de l'exécutif et, en tant que tel, il a entre autres pour mission mettre en œuvre la politique du Conseil d'administration, d'ester en justice pour le compte de la société, de signer des accords de représentation réciproque avec les sociétés sœurs.

**Le Directeur-gérant s'appuie sur un personnel technique avec lequel il a signé des nouveaux contrats de travail.**

**L'effectif est de Cinquante et Un (51) agents, réparti comme suit :**

- 35 CDI
- 1 CDD,
- 03 prestataires,
- 12 stagiaires dont six à Dakar, deux à Ziguinchor, Deux à Mbour, Deux à Kaolack.

**Dans cet effectif on peut dénombrer :**

- 11 cadres dont 08 cadres de direction et trois chefs d'agences
- 28 employés

Dans les perspectives conduisant vers la négociation de l'accord d'établissement. Cet outil s'avère des plus importants pour la SODAV au vu de la spécificité de son secteur d'activités qui est unique au Sénégal. En outre, il faut garder à l'esprit le fait que les travailleurs de la SODAV n'ont pas de convention collective appropriée. En effet, ils étaient régis par la Convention collective du Commerce qui semblait la plus proche de leur activité.

Au vu des raisons évoquées, cet accord d'établissement, au-delà de régler des aspects liés aux prérogatives du personnel de la SODAV, constitue sans conteste un véritable outil de promotion du dialogue social au sein de l'entité.

L'architecture institutionnelle s'articule autour de quatre (04) grands départements :

- **Le Département de la Documentation Générale et des Répartitions**
- **Le département de la perception et de l'exploitation du répertoire**
- **Le Département Administratif et Financier**
- **Le Département Juridique et des Affaires Internationales**